

La collection campanienne (Paris, BnF, lat. 11867)

Réflexions sur la méthodologie d'édition des proses rythmées de la fin du Moyen Âge

L'édition récente de l'intégralité des lettres de la « collection campanienne », contenue dans le ms. Paris, BnF, lat. 11867 et jadis connue sous le nom de « collection capouane »¹, s'inscrit dans le renouvellement en cours des études sur la théorie et la pratique de l'*ars dictaminis* dans l'Italie méridionale naguère illustré par plusieurs publications de la SISMEI, et notamment par les travaux de Fulvio Delle Donne². Ce sont cette fois les *Monumenta Germaniae Historica* qui confirment leur tradition d'édition de textes liés à l'histoire du Mezzogiorno souabe en publiant ce travail effectué par Susanne Tuczek sous la direction de Matthias Thumser, sous le titre : *Die kampanische Briefsammlung (Paris lat. 11867)*, herausgegeben von Susanne Tuczek (†), Hannover, 2010 (MGH. Briefe des späteren Mittelalters, 2). S. Tuczek avait soutenu sa thèse (Disputation) en janvier 2005 en présentant cette édition, ensuite inscrite au programme de publication des *Monumenta*. La maladie l'a emportée à trente-sept ans, en janvier 2008, l'empêchant d'achever ce volume. Matthias Thumser s'est acquitté de cette tâche en refondant l'introduction et en révisant l'ensemble du texte, mais en laissant pour l'essentiel en l'état l'édition proprement dite.

Dans un précédent article, j'ai tenté d'attirer l'attention sur le problème posé par l'exploitation de ces collections de *dictamina* d'Italie méridionale ou écrits par des lettrés originaires du sud de l'Italie au XIII^e siècle. Leur complexité formelle et leur statut textuel ambigu tendent à renvoyer ces textes dans des limbes interdisciplinaires, alors même que leurs lieux de productions, en rapport étroit avec les chancelleries pontifi-

¹ Ce nom lui avait été donné par Karl Hampe, qui avait publié un certain nombre de ses pièces dans diverses publications, dont quatre intitulées *Mitteilungen aus der Capuaner Briefsammlung* (Karl HAMPE, *Mitteilungen aus der Capuaner Briefsammlung I/II -V*, Heidelberg, 1910, 1911, 1914 et 1923 (Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, Phil-hist. Klasse). Liste complète des travaux de Hampe en rapport avec le ms. Paris, BnF, lat. 11867 dans *Die kampanische Briefsammlung (Paris lat. 11867)*, herausgegeben von Susanne TUCZEK (†), Hannover, 2010 (Monumenta Germaniae Historica, Briefe des späteren Mittelalters, 2), p. 50-51.

² Cf. en particulier *Nicola da Rocca, Epistolae*, ed. Fulvio DELLE DONNE, Firenze, 2003, (Edizione nazionale dei testi mediolatini, 9) et *Una silloge epistolare della seconda metà del XIII secolo*, ed. Fulvio DELLE DONNE, Firenze, 2007 (Edizione nazionale dei testi mediolatini, 19), édition de la plupart des textes contenus dans le ms. Paris, BnF, lat. 8567.

cale et sicilienne, les placent au centre d'une dynamique institutionnelle qui éclaire une partie non négligeable de l'histoire des pratiques stylistiques européennes du bas Moyen Âge³.

Dans le cas de la collection «campanienne» du ms. Paris, BnF, lat. 11867, il faut pourtant reconnaître que ni les spécialistes de la littérature médiolatine, ni les historiens de la papauté ou du Mezzogiorno n'ont la partie facile. Les deux cent trente-deux pièces qui la composent présentent de redoutables problèmes d'analyse et de datation. Elles sont le plus souvent transmises en une seule version très dégradée et rendues à un anonymat complet ou partiel par les copistes successifs. Elles s'inscrivent par ailleurs dans le contexte obscur des luttes qui ensanglantèrent le royaume de Sicile durant la minorité de Frédéric II (1197-1209⁴), et dans les méandres d'une histoire locale – celle de la *Terra Laboris*, autour d'Aversa et Capoue – pour laquelle la documentation est encore parcellaire à cette époque.

Le présent article a deux objectifs. Il vise d'abord à faciliter l'exploitation de cette édition en présentant succinctement le contenu de cette collection, et en indiquant sa place dans l'histoire du *dictamen* en Italie méridionale (Une culture en transition? Le *dictamen* campanien vers 1200, entre histoire locale et universalisme pontifical). Quelques propositions d'amélioration serviront ensuite de support à une conclusion en forme de plaidoyer méthodologique concernant les modalités d'édition des *dictamina* qui respectent la pratique d'un cursus rythmique «standardisé⁵» (Questions de rythme? Tentatives d'amélioration et suggestions méthodologiques).

1. Une culture en transition? Le *dictamen* campanien vers 1200, entre pratiques locales et universalisme pontifical

La plupart des textes de la collection campanienne doivent leur intérêt historique à deux facteurs : leur absence de transmission dans d'autres manuscrits, et leur contexte de rédaction. Le contenu de la collection – épistolaire, à la réserve de quelques textes, dont l'un remarquable⁶ – est assez homogène dans le temps et dans l'espace. Si l'on écarte de rares cas de contamination avec d'autres recueils épistolaires⁷, la majorité des documents semblent avoir été écrits durant les années 1199-1220, particulièrement dans la période 1199-1211⁸, par différents membres de la hiérarchie ecclésiastique du

³ Benoît GRÉVIN, «Un chaînon manquant dans l'histoire du *dictamen*. À propos de l'édition des *Epistolae* de Nicola da Rocca et des *dictamina* du ms. Paris, BnF, lat. 8567 par Fulvio Delle Donne», *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, 67, 2009, p. 135-174.

⁴ Cf. Wolfgang STÜRNER, *Friedrich II. Teil 1: Die Königsherrschaft in Sizilien und Deutschland 1194-1220*, Darmstadt, Primus Verlag, 1992, p. 85-113.

⁵ Sur la standardisation croissante du cursus dans la pratique du *dictamen* et ses conséquences pour la culture de l'écrit administratif et politique au XIII^e siècle, cf. Benoît GRÉVIN, «L'empire d'une forme. Réflexions sur la place du *cursus* rythmique dans les pratiques d'écriture européennes à l'automne du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècle)», in *Parva pro magnis muneribus. Études de littérature tardo-antique et médiévale offertes à François Dolbeau par ses élèves*, réunies par Monique GOULLET, Turnhout, Brepols, 2009 (*Instrumenta patristica et mediaevalia*, 51), p. 857-881.

⁶ N° 230, p. 320-332, pour lequel cf. *infra*, p. 252.

⁷ Cf. à ce sujet *infra*, p. 235-236.

⁸ Sur les dates de rédaction du gros de la collection et ses pièces chronologiquement «extravagantes», cf. S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, p. 22-23.

royaume de Sicile, et plus précisément du nord de la Campanie, et leurs correspondants à la Curie ou à Palerme. Deux institutions ecclésiastiques dominent : l'archevêché de Capoue (vingt-quatre lettres), sous la direction de l'évêque-élu Rainald⁹, et l'évêché d'Aversa, suffragant de Naples, sous celle de Gentilis, puis Basin¹⁰ (cinquante-cinq lettres). Naples, rivale politique d'Aversa, est également bien représentée (dix-huit documents), ainsi que Teano, évêché suffragant de Capoue, à la frontière avec le Latium. Si Naples se trouve en dehors des limites de la *Terra Laboris*, les quatre villes sont peu distantes l'une de l'autre. L'empreinte locale est donc forte, et explique en partie la diffusion restreinte de ces pièces.

En dépit de ce tropisme, plusieurs d'entre elles jettent une vive lumière sur les violents conflits qui agitèrent le royaume de Sicile à cette époque. Pendant l'enfance et la jeunesse de Frédéric II, le pouvoir royal y subit une éclipse d'autant plus brutale que la régence dut être exercée, après la mort de sa mère Constance en 1197, par un conseil placé sous la tutelle du pape Innocent III. Or ce dernier ne disposait pas des moyens militaires ou administratifs qui lui auraient permis de contrôler tout ou partie du royaume pour le compte de son pupille. Les conseillers du roi, retranchés dans Palerme, durent assister impuissants à la désagrégation de l'administration royale d'abord sur le continent, puis en Sicile, sous les coups de boutoir des ambitions seigneuriales et des autonomismes locaux. Il n'est pas question de résumer ici la succession de conflits qui mit aux prises dans ces années la noblesse normande, des contingents allemands installés à la suite de l'empereur Henri VI, la papauté, les communautés urbaines et la cour palermitaine, jusqu'au rétablissement progressif de l'autorité royale dans l'île, puis sur le continent, à partir de 1208¹¹. Derrière cette crise à rebondissements, des transformations structurelles annonçaient toutefois certaines caractéristiques de l'État sicilien rénové des derniers Hohenstaufen (1220-1266). C'était notamment le cas du déplacement progressif du centre de gravité politique et économique du royaume d'une Sicile ravagée par les luttes interethniques vers les Pouilles et la Campanie. Au nord de cette dernière région, la *Terra Laboris*, limitrophe du Latium, était traditionnellement un foyer de rayonnement de la papauté réformatrice, notamment à travers le Mont-Cassin. Elle acquit donc un rôle crucial dans les événements politiques à peine décrits. C'est ce qui explique que les démêlés d'histoire locale répercutés par les lettres soient étroitement imbriqués avec l'histoire générale du royaume de Sicile.

Bon nombre des pièces de la collection représentent donc des témoins exceptionnels de l'histoire du royaume durant cette période. Les plus connues, commentées par la recherche de langue allemande depuis les travaux de Hampe, contiennent des témoi-

⁹ Sur ce personnage de haut vol, à la fois sous-diacre et chapelain papal avant son élection, et fils du comte Pierre de Celano, l'un des grands seigneurs du royaume, cf. outre l'introduction S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, p. 28-42, Norbert KAMP, *Kirche und Monarchie im staufischen Königreich Sizilien*, I. *Prosopographische Grundlegung. Bistümer und Bischöfe des Königreichs 1194-1266*, 4 volumes, München, Wilhelm Fink Verlag, 1975-1982, I/1, p. 112-116. Il a été considéré par Hampe comme l'élément moteur dans le développement d'une école de rhétorique capouane à cause de l'importance de ses lettres dans la collection. Sur la notion d'« école de Capoue » et son caractère problématique, cf. *infra* p. 235 et note 19.

¹⁰ Sur Gentilis et Basin d'Aversa, cf. N. KAMP, *Kirche und Monarchie...*, I/1, p. 341-346.

¹¹ Détail des luttes qui ensanglantèrent le royaume de Sicile entre 1197 et 1212 dans W. STÜRNER, *Friedrich II*. Teil 1, p. 85-134. Pour la situation locale, notamment du point de vue ecclésiastique, cf. N. KAMP, *Kirche und Monarchie...*, qui examine la question évêché par évêché.

gnages sur l'enfance et l'adolescence de Frédéric II, même si le statut de certaines d'entre elles peut être discuté¹². L'apport principal de la nouvelle édition du point de vue de l'histoire politico-institutionnelle concerne donc plutôt le détail de l'histoire campanienne à l'aube du XIII^e siècle¹³, nombre de textes d'intérêt plus local étant restés inédits. L'absence de datation, la suppression des adresses et d'une partie des noms propres, ainsi que les problèmes de reconstitution des leçons originales, rendent néanmoins leur exploitation historique difficile.

Du point de vue de l'histoire du latin médiéval, ce dossier textuel présente également un mélange d'intérêt et de difficultés d'analyse, liées à sa position dans l'histoire de l'*ars dictaminis* en Italie méridionale. Ses pièces reflètent en effet l'activité d'une génération de lettrés campaniens dont l'identité nous échappe, à de rares exceptions. Ces difficultés d'identification tiennent en partie au fait que ces lettrés pratiquaient leur art rhétorique en marge de la Curie pontificale aussi bien que d'une cour sicilienne qu'ils n'avaient pas encore investie, comme ce serait le cas à partir de la décennie 1220¹⁴.

La rédaction des pièces de la collection campanienne correspond en effet à une étape particulière du processus qui vit les clercs issus de l'aristocratie ou du patriciat urbain de la *Terra Laboris* et de zones limitrophes s'assimiler des recettes stylistiques perfectionnées à la Curie dans ces mêmes décennies pour former à leur tour un courant d'écriture qui serait porté à son apogée par la cour sicilienne dans la seconde partie du règne de Frédéric II (1220-1250), à l'époque où la *magna Curia*, ayant définitivement quitté Palerme pour les Pouilles et la Campanie, serait dominée par un personnel d'origine campanienne¹⁵. Nos textes se trouvent donc en quelque sorte à l'intersection de deux laboratoires de rhétorique politique, au moment précis où se mettent en place les conditions de l'épanouissement d'une *ars dictaminis* campanienne au service du pouvoir sicilien rénové.

¹² Certaines de ces lettres pourraient être de simples exercices rhétoriques. Cf. notamment S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, n° 22, p. 87-88, réponse fictive de Frédéric II à la lettre n° 9 décrivant le caractère du jeune roi.

¹³ Sur la culture urbaine en Italie à l'époque normande et au début de l'époque souabe, avec de nombreux développements concernant Aversa, Naples et Capoue, cf. Paul OLDFIELD, *City and Community in Norman Italy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009 (Cambridge Studies in Medieval Life and Thought, fourth series), dont il faudrait compléter les analyses à partir d'une étude des textes de la présente édition. Il n'a d'ailleurs pas inclus les travaux de Hampe dans sa bibliographie, mais la culture latine des cadres urbains de la *Terra Laboris* n'est pas son centre d'intérêt majeur (cf. mon compte-rendu dans *Le Moyen Âge*, 116, 2010/1, p. 225-226).

¹⁴ Sur les liens entretenus par les *dictatores* campaniens avec ces deux institutions, cf. Fulvio DELLE DONNE, « La cultura e gli insegnamenti retorici nell'Alta Terra di Lavoro », in Id., « *Suavis terra, inexpugnabile castrum* ». *L'Alta Terra di Lavoro dal dominio svevo alla conquista angioina*, Arce, Nuovi Segnali, 2007 (Testis Temporum. Fonti e Studi sul Medioevo dell'Italia Centrale e Meridionale, 3), p. 133-157.

¹⁵ Cf. sur cette ascension et ses conséquences, cf. Benoît GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval. Les Lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen XIII^e-XIV^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2008 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 339), p. 263-375.

L'association entre la papauté et le développement de l'ars en Italie du sud remonte aux débuts mêmes de ce courant d'écriture, avec Albéric du Mont-Cassin¹⁶. Les pièces de la collection campanienne témoignent du degré de maîtrise de ces techniques auquel les clercs de la région de Capoue et Aversa étaient parvenus vers 1200. Certains de leurs auteurs, sans doute nés pour la plupart entre 1150 et 1190, ont d'ailleurs pu être les maîtres de Thomas de Capoue et du capouan Pierre de la Vigne, les deux stylistes qui contribuèrent le plus à fixer la norme rhétorique en vigueur à la Curie et à la cour sicilienne dans la première moitié du XIII^e siècle¹⁷.

Mais si les textes de la collection témoignent de l'effervescence culturelle qui régnait parmi ces élites urbaines campaniennes dès avant 1220, ils ne disent presque rien sur les conditions d'enseignement de la rhétorique dans cette partie de la péninsule vers 1200¹⁸. De là un débat déjà ancien concernant l'existence d'une hypothétique « école rhétorique de Capoue » à cette génération, débat repris en introduction du volume¹⁹. L'anonymat de la majeure partie des pièces rend difficile de préciser le développement dans la longue durée d'une tradition d'enseignement que l'on devine pour l'instant plus qu'on ne la comprend. Seul un cycle ultérieur de recherches permettra d'y voir plus clair, en suggérant les facteurs institutionnels, sociaux, pragmatiques et littéraires qui ont pu contribuer dans la seconde moitié du XII^e siècle à l'autonomisation de cette rhétorique campanienne.

Indiquons quelques pistes pour améliorer nos connaissances sur cette phase de gestation encore obscure des nouvelles tendances rhétoriques qui s'épanouiront avec tant d'éclat dans la seconde partie du règne de Frédéric II à la cour de Sicile. La première concerne l'étude des rapports entre les pratiques d'écritures de la Curie, telles qu'elles se développent sous Innocent III et Honorius III, et les activités d'écriture de nos clercs. La présence dans le dossier de plusieurs lettres écrites par des membres de la Curie –

¹⁶ Cf. à présent sur ce point *Alberico di Montecassino, Breviarium de dictamine*, edizione critica a cura di Filippo BOGNINI, Firenze, 2008 (Edizione nazionale dei testi mediolatini, 21), introduction.

¹⁷ Sur Thomas de Capoue, en attendant l'édition de Matthias Thumser (cf. *infra*, note 67), cf. Hans Martin SCHALLER, « Studien zur Briefsammlung des Kardinals Thomas von Capua », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 21, 1965, p. 371-518, S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, introduction, p. 26-27, et à présent, l'édition de travail mise à disposition par M. Thumser et J. Frohmann (*Die Briefsammlung des Thomas von Capua aus den nachgelassenen Unterlagen Emmy Heller und Hans Martin Schaller*, herausgegeben von Matthias Thumser und Jakob Frohmann, MGH, 2011 [en ligne : <http://www.mgh.de/datenbanken/thomas-von-capua/>]). Les liens du grand styliste de la Curie au début du XIII^e siècle avec la collection campanienne sont d'autant plus étroits qu'elle contient quelques *dictamina* qui ont conflué dans le recueil épistolaire placé dans la seconde moitié du XIII^e siècle sous son autorité (n^o 23, 49, 50, 60, 150, 163, respectivement ThdC I, 5 ; VII, 97 ; V, 1 ; VIII, 43 ; VIII, 41). Thomas de Capoue étant probablement né avant 1185, une activité en Campanie et auprès de la Curie dans la décennie 1200 pourrait expliquer cette contamination partielle. Sur Pierre de la Vigne, cf. B. GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval...*, *passim*.

¹⁸ Problème posé par F. DELLE DONNE, « La cultura e gli insegnamenti retorici... », complétant Gian Carlo ALESSIO, « L'ars dictaminis' nelle scuole dell'Italia meridionale (secoli XI-XIII) », in *Luoghi e metodi dell'insegnamento nell'Italia meridionale (secoli XII-XIV)*. Atti del Convegno Internazionale di studi (Lecce-Otranto, 6-8 ottobre 1986), a c. di L. GARGAN - O. LIMONE, Galatina, Congedo, 1989, p. 291-308.

¹⁹ S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, introduction, p. 37-42, 'Exkursus. Die Sogennante Capuaner Stilschule'.

probablement d'origine campanienne ou sud-latiale – à leurs correspondants capouans, napolitains ou aversains fait de la « collection campanienne » un témoin du développement de la rhétorique papale à une époque fondamentale de renforcement des structures idéologiques de l'État pontifical. La longue description humoristique des affres du séjour de la cour d'Innocent III à Subiaco dépasse ainsi le registre anecdotique pour trouver des échos thématiques dans certains textes créés à la chancellerie pontificale par des lettrés issus de la même région, cinquante ans plus tard²⁰. Nombre d'indices plus fragmentaires, éparpillés au hasard de correspondances politiques ou juridiques²¹, sont également susceptibles d'alimenter une réflexion sur le rôle de ce milieu dans le perfectionnement d'une rhétorique papale qui s'achemine alors rapidement vers le 'classicisme' du XIII^e siècle.

Cette quasi-osmose entre les activités d'écriture de la Curie et celles du personnel ecclésiastique campanien explique sans doute la facilité avec laquelle des éléments novateurs, liés à des épisodes transalpins de la « renaissance » du XII^e siècle, ont pu peser dans la transformation du *dictamen* en Italie méridionale au tournant du XIII^e siècle. Il n'est ainsi pas gratuit qu'outre quelques pièces liées à la collection de Thomas de Capoue, et une lettre en rapport probable avec les activités ultérieures de Pierre de la Vigne²², les seuls éléments franchement « hétérogènes » de la collection soient une lettre de Bernard de Clairvaux²³, et un texte de la collection de Transmundus²⁴. La culture épistolaire cistercienne semble influencer vers 1200 ce milieu campanien à travers le filtre de la Curie. La longue description des différentes composantes de l'univers et de l'être humain (*Libellus de commendatione naturae in creaturis*), envoyée par un apprenti-rheteur à son maître à l'époque probable du mariage de Frédéric II avec Constance

²⁰ *Ibid.*, n° 153, p. 251-259. Ce texte, déjà édité par Karl HAMPE, «Eine Schilderung des Sommeraufenthaltes der römischen Kurie unter Innozenz III. in Subiaco 1202», *Historische Vierteljahrschrift*, 8, 1905, p. 509-535, est une mine sur l'atmosphère de la cour pontificale à l'époque d'Innocent III. La description ironique des mérites et démérites de Subiaco (lac d'apparence paradisiaque, mais conditions de séjour rendues infernales, notamment, par les insectes) annonce les thèmes développés une cinquantaine d'années plus tard par le vice-chancelier Giordano da Terracina et le notaire pontifical Jean de Capoue dans un combat rhétorique sur les mérites respectifs d'Anagni et Subiaco (éd. Paolo SAMBIN, *Un certame dettarorio tra due notai pontifici*, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 1955 [Note e discussioni erudite, 5]), qu'il a peut-être inspiré.

²¹ Cf. par exemple la définition du pape comme *canon animatus in terris* par imitation de la formule impériale dans S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, n° 103, p. 182-183 : lettre de l'abbé Matthieu de San Lorenzo d'Aversa à Innocent III, octobre 1206.

²² Sur les pièces qui se retrouvent dans la collection de Thomas de Capoue, cf. *supra* note 17. Sur la lettre sans doute adressée à Pierre de la Vigne, cf. S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, n° 66, p. 142-143 (des membres de l'université de Naples prient un personnage influent de s'entremettre auprès de Frédéric II pour redresser la situation du *studium*). C'est l'un des rares textes de la collection datant d'après 1220.

²³ S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, n° 115, p. 193-194, lettre de Bernard de Clairvaux *extra corpus*, transmise par le ms. Arras, BM, 535 (*Magnum fateor bonum - te videamus*).

²⁴ S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, n° 107, p. 187-188 = Transmundus de Clairvaux, n° 170. Sur les collections dites de Transmundus, cf. Sheila H. HEATHCOTE, «The Letter Collections Attributed to Master Transmundus, Papal notary and Monk of Clairvaux in the Late Twelfth Century», *Analecta Cisterciensia*, 21, 1965, p. 35-109 et p. 167-238. Pour leur circulation dans les anthologies de *dictamina* campaniens, d'origine sicilienne et papale, cf. Hans Martin SCHALLER, *Handschriftenverzeichnis zur Briefsammlung des Petrus de Vineia*, Hannover, 2002 (Monumenta Germaniae Historica, Hilfsmittel, 18).

d'Aragon, en 1209²⁵, représente une autre facette, cette fois plus « chartraine », de cette pénétration de recettes rhétoriques et thématiques transalpines dans la Campanie de l'orée du XIII^e siècle. La demande de maîtres susceptibles d'enseigner les nouveautés transalpines est d'ailleurs reflétée par l'une des lettres du corpus²⁶. Un repérage intégral des sources d'inspiration des textes les plus 'littéraires' de la « collection campanienne » permettra de mieux évaluer l'impact des différents courants de production médiolatine « francigènes » en Italie du sud vers 1200 et de préciser la position de leurs rédacteurs sur l'échiquier culturel du début du XIII^e siècle, même s'il reste encore beaucoup à faire pour retrouver l'ensemble de leurs sources d'inspiration, de Grégoire le Grand²⁷ à Saint Bernard en passant par Maximien²⁸ et Cassiodore²⁹.

Reste un dernier critère d'analyse susceptible d'aider à préciser la place de la « collection campanienne » dans le processus de cristallisation d'un *dictamen* classique, entre la Curie et la cour sicilienne. D'un point de vue strictement formel, les *dictamina* de la collection présentent une homogénéité relative d'autant plus remarquable qu'ils n'émanent pas d'une seule institution, comme le feront plus tard les lettres regroupées sous le nom de Pierre de la Vigne ou de Thomas de Capoue, reflets de l'activité d'un milieu se confondant plus ou moins avec le personnel d'une chancellerie. Or cette homogénéité tient en grande partie au degré de standardisation déjà grand des encodages rythmiques utilisés dans nos pièces – en cela fort différentes des produits de l'art épistolaire cistercien du XII^e siècle. Les subtiles variations rythmiques qui transparaissent entre les

²⁵ S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, n° 230, p. 320-332. Ce texte suit la tradition des classifications des éléments du macrocosme et du microcosme (planètes, plantes, animaux, membres du corps, sens, nations...). Accompagné d'un billet introductif (n° 229), il se présente comme un exercice de rhétorique dédié par un élève à un maître. Aucune datation n'est indiquée dans l'édition, mais un passage (p. 328 : ... *Siculi blando veneris appetitu lascivi, quorum invictissimus rex et eorum veneranda regina domini et principes nostri perhenni felicitate perducant regni gubernacula, quibus presunt, salubri moderatione gubernent, nulla belli fortuna decepti cervibus hostium iuga captivitatis imponant, nulla malorum vexatione gravati cum omni corporum integritate serventur...*) suggère une fourchette. L'allusion à la lascivité des Siciliens placée sous le signe de Vénus, et l'augure d'un bon règne pour le roi et la reine, excluent une datation antérieure à l'arrivée de Constance d'Aragon dans l'île en 1209 et ultérieure au départ de Frédéric II, désormais empereur-élu, pour l'Allemagne, en 1212 : le texte a certainement été composé en 1209-1210. Cf. pour des lettres célébrant les mêmes circonstances dans la collection *ibid.*, n° 16 p. 82-83.

²⁶ S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, n° 213, p. 301-302. Le commentaire introductif suppose que les étudiants qui demandent dans cette lettre l'embauche d'un professeur transalpin (*transmontanus*) sont ceux d'une université, et alors il ne peut guère s'agir que de Naples ou Salerne. Mais certains termes de la lettre suggèrent un enseignement délivré dans une école urbaine de dimension plus modeste (... *magistros habuimus in hac urbe quam plurimos... set ecce magister nobis aptus et satis utilis huc advenit, nobis quidem, set non incognitus, quem etiam satis novit vel minimus civitatis...*).

²⁷ S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, n° 91, p. 169-170 : paraphrase de Grégoire le Grand, *Registrum*, IX, 230. Tout comme pour Thomas de Capoue, Transmundus de Clairvaux et Cassiodore, le lien avec Grégoire se retrouve au niveau du manuscrit, où les blocs de la « collection campanienne » voisinent avec des anthologies de ces trois recueils épistolaires (cf. description du ms., *ibid.*, p. 5-21).

²⁸ Cf. à ce sujet *infra*, p. 249, commentaire au texte S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, n° 179, p. 281.

²⁹ Cf. *infra*, p. 246, commentaire au texte S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, n° 152, p. 247-251.

différents textes de la collection sont à cet égard parlantes. Les quelques lettres émanant de la cour royale de Palerme³⁰ ne semblent en effet pas obéir à la même tendance (la proportion de *cursus velox* n'y est pas des plus élevées) que, par exemple, la série d'une trentaine de *dictamina* courts écrits dans les années 1205 à partir de l'actualité politique, certainement par un clerc actif dans la région de Capoue et Aversa³¹. Ces exercices rhétoriques présentent déjà une proportion de *velox* très grande, qui sera celle du *dictamen* 'classique' (sud- et nord-italien) du plein XIII^e siècle³². L'impression se dégage donc que certains des exercices rhétoriques contenus dans la collection présentent des marqueurs stylistiques exceptionnels par leur précocité dans l'emploi de formules d'accentuation qui trouveront leur plein succès quelques décennies plus tard. S'agit-il là d'une systématisation de principes déjà en vigueur à la Curie, ou de quelque chose de plus original? Une analyse rythmique intégrale des textes permettrait peut-être de trancher, à condition que la qualité exécrable des leçons conservées par le manuscrit n'en fausse pas la valeur statistique, en multipliant les incertitudes concernant le rythme probable des textes originaux.

2. Questions de rythme? Tentatives d'amélioration et suggestions méthodologiques

Les conditions de transmission des *dictamina* formant la « collection campanienne » et copiés dans le ms. Paris, BnF, lat. 11867 ont en effet contribué à rendre bien des passages de ces textes incompréhensibles à première lecture. Nombre de ces aberrations semblent dues à une copie sous dictée exercée par des acteurs particulièrement malhabiles³³. Plus d'un millier de corrections ponctuelles ont donc été effectuées pour rendre le texte intelligible, et la centaine de passages « crucifiés » († ... †) forme un résidu d'énigmes que seul un minutieux travail ultérieur permettra d'éclaircir (cf. les sept cas résolus *infra*). La discussion provisoire d'une quarantaine de points doit donc être mise en regard de la masse de travail effectuée.

A contrario, la corruption du texte, en multipliant les zones où l'éditrice était obligée de proposer des solutions tantôt sur la base des hypothèses de Hampe, tantôt en pionnière, permet de se livrer à un certain nombre d'expériences philologiques, notamment en ce qui concerne l'exploitation du *cursus* rythmique comme assistant à la correction textuelle.

³⁰ Cf. en particulier la lettre de Frédéric II à un grand du royaume, sur l'arrivée de Constance d'Aragon, S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, n° 16, p. 82-83, avec ses fins de période en *cursus planus* (... ex. gr. *felix augmentum; esse ventura; nobilitate procerum*).

³¹ N° 179-203, p. 281-293. Le caractère palinodique de certains de ces courts textes prouve qu'il s'agit d'exercices. Cf. par exemple n° 200, p. 291-292: *Ei, qui multotiens malefecit, debet libra simili responderi. Non est vobis necesse me super redemptione Gualterii aliquatenus incitare, quia ad hoc laboro, ut numquam a carcere excludatur. Cum enim mihi semper male fecerit, numquam ei benefacere me credatis*. On constate la prédominance des *velox* (*simili responderi; aliquatenus incitare; carcere excludatur; benefacere me credatis*).

³² Sur la proportion de *velox* dans la pratique du *cursus* italienne au cours du XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle, cf. Gudrun LINDHOLM, *Studien zum mittellateinischen Prosarhythmus. Seine Entwicklung und sein Abklingen in der Briefliteratur Italiens*, Stockholm, Alquist, 1963 (*Studia latina stockholmiensia*, 10).

³³ Cf. S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, introduction p. 24-26.

J'ai naguère avancé quelques hypothèses concernant le rôle joué par la systématisation d'un cursus pratiquement réduit à trois schèmes rythmiques (velox, planus, tardus, à l'exclusion quasi-totale du trispondaïcus) dans la création à l'orée du XIII^e siècle d'un certain nombre d'automatismes d'écriture. Ces automatismes aboutirent en Italie centro-méridionale (Latium-Campanie) à la constitution d'une prose rythmique « semi-formulaire », appelée à influencer durablement les pratiques d'écriture des chancelleries européennes entre 1250 et 1400³⁴. Or la plupart des textes réunis dans la collection camparienne furent écrits – sous l'influence des pratiques alors récemment redéfinies à la chancellerie pontificale – dans ce style qui n'admet qu'un pourcentage minimale – et d'ailleurs discutable – d'exceptions à la règle consistant à faire rentrer chaque fin de membre de phrase, en ponctuation faible ou forte, dans l'un de ces schèmes.

La réduction des possibilités d'ornementation rythmique, en diminuant la marge de manœuvre du rédacteur, augmentait par contre-coup la difficulté d'adaptation de la phraséologie courante en vue d'obtenir les effets recherchés. Elle contribuait à faire privilégier un ensemble de termes interchangeables ou modifiables, suivant des processus de sélection qui justifiaient également l'emploi d'un certain nombre de mots composés ou de formes rares (exempli gratia: *devenire* plutôt que *venire*, *cohunita* plutôt qu'*unita*, *augumentum* plutôt qu'*augmentum*...) en fonction des besoins d'accentuation. Les conséquences stylistiques et conceptuelles de ce mécanisme sont encore mal explorées.

Le conditionnement imposé à l'art d'écrire en prose par l'extension de ces techniques de rédaction « semi-formulaires » a également des conséquences sur le travail d'édition. Son existence suggère la possibilité de radicaliser le recours au critère rythmique pour trancher en cas de problème de reconstitution du texte. Cette possibilité dépend bien sûr de divers facteurs. Le texte examiné doit d'abord rentrer dans la catégorie stylistique de ce « *dictamen* standardisé ». La validité du raisonnement philologique dépend également de la possibilité de justifier la leçon proposée par un recours à des parallèles textuels permettant de ranger l'enchaînement discuté dans une série statistique de cas analogues, c'est-à-dire de cas où l'emploi du cursus a contribué à provoquer une alliance durable des mêmes termes, ou de termes de structure rythmique et d'apparence phonétique voisine, avec pour conséquence la récurrence d'automatismes dont les traces sont dispersées dans la documentation du XIII^e-XIV^e siècle³⁵. La constitution de telles séries n'est pas chose aisée. Il n'en est pas moins tentant de penser que – dans la strate textuelle des écritures médiolatines concernée par ce type de standardisation du cursus – l'attention respectivement donnée à la correction grammaticale ou aux critères de sens internes d'une part, et à l'existence de ces automatismes rythmiques d'autre part, pourrait être rééquilibrée de manière à assurer un gain d'efficacité dans la sélection des leçons ou la reconstitution des passages endommagés. C'est du moins ce que suggèrent certaines des propositions d'amélioration suivantes, si elles ont quelque pertinence.

³⁴ B. GRÉVIN, « L'empire d'une forme... ».

³⁵ Sur la constitution de ces séries, cf. Sébastien BARRET - Benoît GRÉVIN, *Regalis excellentia. Les préambules des actes des rois de France au XIV^e siècle (1300-1380)*, Paris, sous presse dans la collection Mémoires et travaux de l'École des chartes, 3.2.

N° 2 (p. 63-65). Un haut dignitaire ecclésiastique : exhortations et nouvelles à propos d'un chanoine du Latran.

... Si forte in sui libri capite de me inveneris aliquid circumscriptum, vel per te illud recipiat caritatis augmentum vel tantum suadeas supplicando, ut illud modicum aliquatenus non abradat et ipse aliquando conversus confirmet fratres suos sermonibus et opere pietatis, ut illud ulterius non possit aliquatenus *interogari*, quod nemo propheta sine honore nisi in patria sua penitus habeatur...

Aliquatenus interrogari n'est bon ni pour le rythme, ni pour le sens. Il est probable qu'il faille rétablir, à la place d'*interogari*, *irrogari*, meilleur des deux points de vue (*aliquátenus irrogári*, velox, contre *aliquatenus interrogari*, mauvais pour le rythme). Dans le latin à tonalité juridique du *dictamen* d'Église et d'État, le verbe, très employé, comprend les sens d'«affirmer en contradiction», «affirmer de manière négative».

N° 7 (p. 71). Un médecin à un malade.

Cuius quippe nos tantum movit ebrietas, quantum profuturis tibi dilationis causa crescebat, nec ea se persona *tribueret*...

Note c) «vielleicht zu *tribuit* zu korrigieren». Le rythme indique que c'est bien la leçon du texte *tribueret* qui est la bonne (*persóna tribúeret*, tardus, contre *persona tribuit*, mauvais pour le rythme).

N° 24 (p. 92). Un religieux s'excuse de ne pouvoir célébrer la messe en invoquant sa toux.

... Quod quidem tam gratanter facturum essem, quam me libentius advocatis, nisi impedimentum tussendi prestaret infirmitas, que non solum non celebrare permittit, verum etiam plerumque verba continuate non *sunt*.

Lire au lieu de *sunt*, *sinit*, meilleur pour le sens («... infirmité, qui non seulement ne me laisse pas célébrer, mais m'empêche presque continuellement de parler sans m'interrompre...»), comme pour le rythme (*continuáte non súnit*, mauvais pour le cursus; *continuáte non sínit*, cursus planus). Sur la base de cette première correction, on peut d'ailleurs hésiter entre *continuáte* et *continuáre*.

N° 45 (p. 116-117). Innocent III à Lupold de Worms, légat dans le royaume de Sicile : reproches sur sa désobéissance.

... Et quidem non consideras, quantum te ad penitentiam sedes apostolica *expectaverit*, et longanimitatem nostre patientie non attendis.

Expectaverit est une correction de Hampe reprise par S. Tuczek pour *expectavit*. L'analyse rythmique suggère que la leçon *expectarit*, plus proche du ductus du manuscrit, devrait être retenue (*apostólíca expectárit*: velox; contre *apostólíca expectáverit*, mauvais pour le rythme). L'utilisation de la forme contractée du plus-que-parfait des verbes du premier groupe (*amarit* pour *amaverit*, etc...) dépend dans le *dictamen* papal et sicilien du XIII^e siècle des exigences rythmiques et non d'un simple choix stylistique.

N° 59 (p. 135-137). Un convalescent envoie à ses frères une esquisse de sermon.

... qui debeat ad salutem anime *opari*. Unde, fratres...

Oparari, correction fautive de la transcription fautive *operarari* (cf. apparat critique) : rétablir *operari*.

N° 65 (p. 141-142). Un représentant de l'église d'Aversa à un inconnu, plaintes à propos des revenus d'un casale.

Dumque fieret de verbo ad verbum legendo processus, datum est michi in ipsa serie scripture mandatum, ut perceptos fructus cassalis Friani diligenter repone-rem et de restituendis vestro compannio perceptis iustitiariis Averse cautionis stipulam exhiberem, in quo quidem non tam adverto subierentis (sic) mendacium quam in viris prudentibus incaute voluntatis *ausum*.

Lire au lieu de *ausum*, *assensum*, meilleur pour le sens (... en quoi je perçois plutôt qu'un mensonge... un assentiment bien imprudent pour des hommes aussi sagaces...), et pour le rythme (*voluntátis aúsum* mauvais pour le cursus; *voluntátis assénsnum*, cursus planus).

N° 69 (p. 146-148), ligne 5 : *huiusmodi* fautive de frappe pour *huiusmodi*.

N° 71 (p. 149-150). Un religieux (l'évêque Basin d'Aversa ?) se plaint de son neveu ingrat à la Curie.

... Quocirca precor, domine mi, ut tamen super hiis increpatio vestra non *transeat in correptionem*, quoniam inpar est moribus orationis notande cupiditatis habere nutritum, qui plus iusto querat, quod inferat, et moderate refectionis mensuram excedat.

In correptionem est proposé par S. Tucek comme correction du texte du ms. Paris, BnF, lat. 11867 : *incoreptum*. La leçon correcte, plus proche du texte conservé, est sans doute *incorepta*, meilleur pour le sens (...que votre réprimande ne glisse pas sans avoir son effet...) comme pour le rythme (*Tránseat in correptionem*, mauvais pour le cursus, contre *tránseat incorrépta*: cursus velox). La formule trouve des parallèles quelques années plus tard, dans la phraséologie officielle de la chancellerie sicilienne³⁶.

N° 81 (p. 158-159). Un haut dignitaire ecclésiastique à un chapitre. Recommandation pour le choix d'un évêque.

...Vos igitur... sollicite caveatis... et eligere studeatis... qui per vite sue merita et sancte conversationis exemplum deo placeat et hominibus nec solum vobis preesse debeat, set prodesse, illud caventes *summo opere*, ne votis vestris in diversa divisus proficiatur vobis a summo pontifice alienus...

³⁶ Cf. Pierre de la Vigne, III, 4 : ... *nos tam graviter provocavit, quod transire non possumus ulterius incorreptos sue levitatis excessus...* (leçon du ms. Paris, BnF, lat. 8563). La lettre est répertoriée dans *Die Regesten des Kaiserreichs unter Philipp, Otto IV., Friedrich II., Heinrich VII., Conrad IV., Heinrich Raspe, Wilhelm und Richard, 1198-1272* (= *Regesta imperii* V, 1-3), éd. J. F. BÖHMER - J. FICKER - E. WINKELMANN, Innsbruck, 1881-1901, n° 2158, et éditée dans *Historia diplomatica Friderici secundi sive Constitutiones, privilegia, mandata, instrumenta quae supersunt istius imperatoris et filiorum eius. Accedunt epistulae paparum et documenta varia*, 6 parties en 12 volumes, éd. Jean-Louis-Alphonse HUILLARD-BRÉHOLLES, Paris, 1852-1861, t. IV, p. 930. Pour les éditions des *Lettres* de Pierre de la Vigne en préparation, cf. *infra*, note 67.

Rétablir *summo opere* dans l'orthographe originale probable, *summopere*, seule convenable pour le rythme (*cavéntes súmmo ópere*, mauvais pour le cursus; *cavéntes summópere*, cursus tardus).

N° 87-88 (p. 165-166). Un envoyé du pape Innocent III à l'archiprêtre et au primicier d'Isernia. Il leur communique que l'appel interjeté par le noble A. ne justifie pas la levée de son excommunication (1199-1208). L'archiprêtre d'Isernia (?) à un prêtre, lui ordonne d'annoncer dans sa paroisse l'excommunication du noble A.

Les deux lettres me semblent n'en faire qu'une, la seconde (texte intégral ci-dessous) ayant tous les caractères diplomatiques et stylistiques d'une fin de lettre officielle (clause injonctive tenant lieu de conclusion).

Porro itaque fraternitatem vestram duximus presentibus admonendam, quatenus iuxta tenorem presentium litterarum, quas vobis duximus destinandas, prefatum A. denuntietis per parochiam vestram publice excommunicatum et tam diu faciatis ab omnibus arctius curtari, donec in pace dimiserit Gualelmum possessionem tenimenti a venerabili electo Capuano sibi adjudicatam sine inquietudine possidere.

N° 89. (p. 166-168). Maître Philippe au pape Innocent III. Il lui recommande l'abbé Matthieu de S. Laurent d'Aversa.

... venerabilem in Christo patrem abbatem sancti Laurentii de Aversa... tanto inveni ferventius in devotione vestra et fidelitate regia *prestitisse*, quanto minus potuit preter tam diversas oppressiones et angustias... ad partem alteram declinari.

Substituer à *prestitisse perstisise*, meilleur pour le sens, avec de nombreux parallèles³⁷.

N° 101 (p. 178-179). L'abbé de San Lorenzo d'Aversa à l'évêque de Teano : querelle sur les délais apportés à la comparution du premier lors d'un procès présidé par le second.

... Ceterum expectationem vindemiarum nullatenus admisistis dicentes ad hec tempora < *ipsum* > me artasse, qui potui procuratorem meum longe ante vindemias destinasse...

Ipsum est rétabli par S. Tuczek après Hampe pour la compréhension du texte, contre la logique rythmique (*ípsum me artásse*, trispondaïque). En fait, la leçon *ad hec témpora me artásse*, velox, suffit à établir le sens désiré, et sa correction est suggérée par la récurrence des formules *tempora* + un ou deux mots formant quatre syllabes, dont la troisième est accentuée, dans le *dictamen* pontifical et sicilien du XIII^e siècle³⁸.

³⁷ Par exemple *Lettres* de Pierre de la Vigne, II, 14: ... *quod in fidei nostre constantia merito gaudebitis perstisise*... (*Die Regesten des Kaiserreichs*..., n° 2695, éd. HUIILLARD-BRÉHOLLES, t. V, p. 665).

³⁸ E. BATZER, *Zur Kenntnis der Formularsammlung des Richard von Pofi*, Heidelberg, Carls Winter's Universitätsbuchhandlung, 1910 (Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, 28), p. 73, n° 303: ... *tempora pubertatis*...; Elmar FLEUCHAUS, *Die Briefsammlung des Berard von Neapel. Überlieferung-Regesten*, München, 1998 (Monumenta Germaniae Historica, Hilfsmittel, 17), p. 259-260, n° 31: ... *tempora declinarint*...

p. 179, l. 25 : faute de frappe *provincie*, rétablir *provincia*.

N° 104 (p. 184-185). Un abbé à un haut dignitaire ecclésiastique napolitain. Plaintes au sujet d'un litige et requête de ne pas voir sa cause jugée à Naples, où il a trop d'ennemis.

... Ratione igitur loci, non persone iudicis declino iudicium, et, si in preiudicium mei contra me velletis in hac causa procedere, apostolicam *sedem appellabo*, a qua dante domino illius loci aptitudinem inpetrabo, ad quem ego ipse cum meis tute possim accedere et in quo non unum tantum, set turbam inveniam patronorum.

Appellabo est une correction de S. Tuczek à partir de la lection manuscrite *appello* pour des raisons de concordance temporelle. *Sédem appellábo* (trispondaïque) est pourtant moins bon pour le rythme que *sédem appéllo* (cursus planus). Le maintien d'un rythme attendu suggère de conserver la leçon contre une idée trop rigide de la concordance des temps. *Appello* suivrait *declino*, l'utilisation du présent renforçant l'effet d'annonce de ce recours. *Inpetrabo* serait mis au futur, car commentant le résultat escompté.

N° 116 (p. 194-197). Un habitant d'Aversa au pape Innocent III. Accusations contre l'évêque Gentilis (après le 25 février 1207).

... Perditionis participes eos fecit. Quid mirum ? Cuius avaritia Gizei execrabilem ambitionem excedit. Cum non expectet petere, set prius de pretio conveniat, in se et alios contrahet lepram Syri. Et si aliquando talia facientes ad vestre sanctitatis audientiam *appellavimus*, nil profuit appellationis oraculum, set dixit: Ad cesarem appellastis, ad cesarem ite, via in terra iacet.

Appellavimus est une correction de S. Tuczek à partir de la leçon manuscrite *audientiam appellamus*, également opérée pour des raisons de concordances temporelles (*profuit, dixit*). Avec moins de certitude que dans le cas précédent, on serait tenté, contre une logique d'hypercorrection temporelle, de conserver *audientiam appellamus* pour les mêmes raisons rythmiques (*audiéntiam appellávimus*, mauvais pour le cursus ; *audiéntiam appellámus*, cursus velox³⁹).

N° 118 (p. 199-200). Un inconnu à un dignitaire de la Curie, sur les méfaits d'un noble.

... In sortem thori sui † corpus partem † maritalis affectionis oblitus...

Il faut sans doute restituer, à la place de *corpus partem, conjugalem* (maintien du squelette co.u.a.em, et substitution de lettres aux directions et longueurs de jambages identiques, r pour n, p pour j, p pour g et t pour l).

³⁹ Le syntagme *audientiam appella-x* où x représente une syllabe est figé dans la rhétorique d'État du XIII^e siècle : cf. *Lettres* de Pierre de la Vigne, V, 46 : ... *Verum cum pro parte ipsius communitatis in nostre maiestatis presentia proponatur, se super eisdem gravaminibus, a predicto mandato tuo, ad nostram audientiam appellasse...* (*Die Regesten des Kaiserreichs...*, n° 4401, éd. HUILLARD-BRÉHOLLES, t. VI, p. 908).

N° 124 (p. 207-209). L'évêque-élu de Capoue, Rainald, remercie un haut dignitaire ecclésiastique pour son soutien dans son élection (peu après le 7 décembre 1199).

Cum igitur perfectionem gratie expectantes matrem nostram Capuanam ecclesiam nequeamus incontinenti personali presentia visitare, aliquam honestam personam decrevimus a latere nostro permittere, que consilio nostro iminentia possit negotia procurare, que interim dilectis filiis nostris duximus committenda, ut quicquid fecerint, *salvo mandato et consilio nostro/vestro* debeant et studeant operari.

Salvo mandato est une correction *ad sensum* de S. Tuczek à partir de la leçon du ms. BnF, lat. 11867 *salutari mendato*. Elle précise par ailleurs que le choix de *nostro* plutôt que *vestro* est douteux. L'existence de la formule *salutare consilium / consilium salutare*, bien attestée dans la correspondance ecclésiastique et monastique du XII^e siècle⁴⁰, suggère un possible *salutari mandato et consilio vestro* bon pour le sens (et pour le rythme, mais la place de l'expression *salvo mandato* dans la période interdit de se servir d'un critère rythmique pour privilégier cette leçon).

N° 129 (p. 220-222). L'évêque-élu de Capoue, Rainald, au comte Pierre de Celano. Il le presse de prendre parti pour la légitimité royale soutenue des armes spirituelles et temporelles du pape, contre les usurpations de Diepold de Schweinspeunt dans la *Terra Laboris*.

... Nunc autem abiit sonus vester, laus pigruit, siluit fama et *glorie totius nomen hebetavit*... rogamus itaque, si non pro vestra, pro vestrorum saltim laude deposcimus, quatinus omni mora seposita aperientes erraria (sic) vestra, que nil faciunt, quod diu sternit laus, si umquam opprobrium nominis vestri vultis abstergere...

Glorie totius nomen hebetavit est restitué par S. Tuczek à partir de la leçon du ms. Paris, BnF, lat. 11867 *gloria totius non hebetavit*. La leçon n'est bonne ni pour le rythme (nómen hebetávit, cursus trispondaicus), ni pour le sens (*hebetare* a d'ordinaire un sens transitif, c'est son passif *hebetari* ou le plus précieux *hebeo* que l'on retrouve dans la phraséologie du *dictamen* papal ou campanien-sicilien au XIII^e siècle dans le sens d'«être émoussé»⁴¹). Une restitution plausible ménageant la leçon *gloria* serait et *gloria totius nominis hebetatur*. L'altération des formes *-atur* en *-avit* est courante sous la plume de scribes moins fautifs que celui de notre manuscrit, et l'on retrouve un rythme correct (*nóminis hebetátur*), analogue à certaines chevilles utilisées par les *dictatores* du XIII^e siècle (*sensus hominis hebetatur*⁴²).

⁴⁰ Cf. par exemple Pierre de Blois, lettre 82, de l'archevêque Richard de Canterbury à un monastère de Cîteaux (*Patrologie Latine*, 207, col. 252): adresse: *Richardus Dei gratia Cantuariensis archiepiscopus totius Anglie primas et apostolice sedis legatus dilectis in Christo patribus et amicis abbati et conventui cisterciensi salutem et consilium salutare*.

⁴¹ F. DELLE DONNE, *Una silloge epistolare...*, n° 106, p. 111-113, Giovanni da Castrocielo, au nom du collège des chapelains du cardinal Hugues d'Evesham, réponse à un sermon de Stéphane de San Giorgio: *Minus est debito omnis humana munditia, omnis conatus deficit, sapientia desipit, affectus prosternitur, hebet sensus*.

⁴² Cf. Richard de Pofi, E. BATZER, *Zur Kenntnis der Formularsammlung...*, n° 249, p. 68 (registre): *Celestis altitudo potentie supra cuncta tenens in excelsis imperium sicut dat esse rebus et dispensat ineffabili providentia munera gratiarum sic etiam creaturarum conditiones et status*

N° 136 (p. 236-237). Un habitant du royaume à un haut dignitaire ecclésiastique. Il se plaint que Diepold de Schweinspeunt, quoique sévèrement défait, rassemble de nouveau des partisans dans le royaume (1198-1208).

... et eam scopis spiritualibus emundatam inveniens vadit et † *septam se † spiritus nequiores assumpsit*, ut ingressus in eam habitet cum sociis, quos assumpsit...

La leçon fautive *septam se* est facilement corrigéable en *septem se*, car elle correspond à une citation biblique, tirée de Luc, 11 26.

Et tunc vadit et adsumit septem alios spiritus nequiores se et ingressi habitant ibi et sunt novissima hominis illius peiora prioribus.

C'est en fait tout le second tiers de la lettre qui exploite Luc, 11, 24-26. Les troupes de renfort composées d'hommes d'armes italiens et allemands recrutés par Diepold après sa défaite pour regagner le terrain perdu dans le royaume sont comparées aux sept démons que le démon chassé du corps de l'homme appelle à la rescousse pour y rentrer.

... Cum enim ad consuendam duplicem confusionis sue disploidem nequeat esse filium, utpote qui concisus in frustra reconsolidari non prevalet absque nodo et nodosus effecta non poterit iam foramina, que aliquando subula sue pravitatis aperuit, quin in sui tubere gravius detruncetur, excurrere, artificioso nititur officio seta uti, in quam aliorum laqueum sic intricat, ut per eum ipsos ad mortis voraginem introducat illi forsan *immundo spiritui* comparandus, qui post *inaquosi loci* vagatus et devios *ambulantium* anfractus ad *domum* rediens, quam *exiverat*, et eam *scopis* spiritualibus *emundatam inveniens vadit et septem se spiritus nequiores assumpsit*, ut *ingressus* in eam *habit*et cum sociis, quos assumpsit. Sic prefatus impius, pie pater, ad cameram regni nostri, quam post ipsius deiectionem *scopa* melioris hospitis *emundavit*, retrograda canceritate regrediens, cum non possit obiectum sibi ad hostium pessulum removeere nec audeat, ut sibi aperiat, fores pulsando tangere, augere parat *nequiorum* numerum collegarum, quibus novissima regni huius valeat in peiora prioribus commutare, pollicitus quippe de vivo urso corium quibusdam et de arena conficere purpurissum...

N° 138 (p. 229). Un inconnu à un haut dignitaire ecclésiastique. Soumissions et dédicace d'une composition littéraire.

... Predictis ergo prenuntiis homo interior indiciis est vestri contemplatione refectus, priusquam vos exterior oculus certis indiciis cognovisset, in cuius visione in veritatem est figura deducta et ad verbum predictum vestri gratia expressivum servitii vestra dulcedine pregustata anima mea sic est relativo vestro saginata colloquio, sic vestris referta gratiosis pollicitis, ut vobis sit inviscerata subtilius et *inseparabiliter coniuncta*.

Coniuncta est restitué par S. Tuczek à la place de la leçon du ms. Paris, BnF, lat. 11867, qui porte *cohunita*. La leçon *coniuncta* est pourtant moins bonne pour le rythme

ordinat prout vult variat et disponit, quod in horum consideratione sensus hominis hebetatur (transcription d'après le ms. Bibliothèque Apostolique Vaticane, Barb. Lat. 1948). La somme de *dictamina* de la chancellerie papale de Richard de Pofi est en cours d'édition par les soins de Peter Herde.

que celle du manuscrit, qui doit être préférée (*inseparabiliter coniuncta*, mauvais pour le rythme, contre *inseparabiliter cohunita*, cursus velox). L'emploi de la forme complexe *co-unita* vise précisément à faire cadrer le sens désiré – *unita* – à l'un des trois schèmes rythmiques obligatoires à la ponctuation. L'emploi de *counire/cohunire* sous diverses formes pour les mêmes raisons rythmiques est bien attesté dans le *dictamen* sud-italien du XIII^e siècle, et chez Pierre de Blois⁴³.

N° 143 (p. 236-237), p. 237 l. 7: *petitonibus*, faute de frappe pour *petitionibus*.

N° 145 (p. 238-239). Un inconnu à un inconnu. Reproches.

Quia vero, quod factum est de facto B., dilectionis respectum, quo volveris erga nos, clarius denudavit, et, nisi cito id emendetur a te, materiam *habemus* recedendi, volentes adhuc experiri, quo spiritu movearis, rogamus, ut preces nostras, quas dudum tibi pro ipsi fecimus et tu facere promisisti, sine mora procures implere, alioquin quia sine iniuria nostra non posset fieri, si illum, quem in nostra tutela recepimus, a sua patiamur tristitia deperire, † *vita comite* † demonstrare curabimus, quod ipsum nec in fraude nec in dolo nec in falsitate, sicut dicere diceris, cepimus adiuvere.

1) *Habemus* est une normalisation de Susanne Tuczek, qui note la présence d'une hampe («*Schaft*») superflue après le -e- dans le manuscrit. C'est peut-être l'indice que la forme originale était *habebimus*, qui convient mieux pour le sens, et aussi bien pour le rythme (cursus velox dans les deux cas).

2) L'expression *vita comite*, mal comprise, est considérée à tort comme une altération. Elle signifie «*tant que nous vivrons*», «*jusqu'à notre dernier souffle*», et se rencontre dans la phraséologie de la chancellerie pontificale comme des notaires campaniens de la seconde moitié du XIII^e siècle⁴⁴.

N° 152 (p. 247-251). Un inconnu à un inconnu, raconte ses revers de fortune, espère en une amélioration de la situation du royaume (vers 1200).

Paterna igitur caritate de longinqua regione redeuntem filium vestrum *recipere debetis*, qui licet patriatur ad presens, non tamen ad porcorum siliquas coligendas adhuc eum coegit inopia vel egestas...

⁴³ Pierre de Blois, lettre 123 (*Patrologie latine*, 207, col. 364), avec une formule presque identique: *Nam hunc ordinem archidiaconatus canonica censura prescribit et sicut episcopatu presbyteratus annexus est sic et archidiaconis diaconatus ordo quadam consequentia inseparabili counitur*. Pour l'Italie du sud, cf. entre de nombreux exemples F. DELLE DONNE, *Nicola da Rocca...*, n° 142 p. 159, lettre de Nicola senior, chapelain du cardinal Simone Paltinerio, remerciement à un ami ... *visio comitata connecteret et corporalis amplexus fédera couniret*.

⁴⁴ Cf. par exemple dans la collection des lettres de Clément IV (pré-édition de Mathias Thumser en ligne à l'adresse: http://www.geschkult.fu-berlin.de/efmi/arbeitsbereiche/ab_thumser/pdf/clemens.pdf), n° 181, à l'évêque d'Albano (*Statum nostrum-federa molestetur*): *Statum nostrum et fratrum prosperum per Dei gratiam esse noveris, et iam egressi Perusium venimus Urbem Veterem cito favente Domino Viterbium ingressuri et, si cum creditoribus nostris Romanis convenire poterimus, ad Urbem vita comite hieme proxima transferemur...* Sur cette collection, cf. Matthias THUMSER, «*Zur Überlieferungsgeschichte der Briefe Papst Clemens' IV (1265-1268)*», *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 51, 1995, p. 115-168.

...vos nichilominus filio vestro vitulum faciatis occidere saginatum anulum in digito et stolam candidam in collo suo voluntarie et liberaliter inponentes, *quia dulcior solet esse gratia post amaritudines expiatis*.

1) *Debetis* est une correction de S. Tuczek, suivant K. Hampe, à partir de la leçon du ms. Paris, BnF, lat. 11867 *debeat*. Cette dernière, meilleure pour le rythme (c'est un *velox*) n'est effectivement guère satisfaisante pour le sens. La solution est peut-être de restituer un *deberetis*, bon pour le sens et le rythme (*recipere deberetis*, *velox*), la faute de scribe changeant *re* en *a* étant plausible. Cf. pour un schème rythmico-syntaxique quasi-comparable les lettres de Clément IV⁴⁵.

2) La séquence «*quia dulcior solet esse gratia post amaritudines expiatis*» est extraite de l'une des *Variae* de Cassiodore (X, 33), ce qui impose la correction par ailleurs logique de *expiatis* en *expiatas*. Pour les réemplois et l'importance de Cassiodore dans le *dictamen* d'Italie méridionale au XIII^e siècle, cf. l'exemple fameux des *Lettres* de Pierre de la Vigne, VI, 26⁴⁶, ainsi que la comparaison des couples Frédéric II - Pierre de la Vigne et Théodoric-Cassiodore sous la plume de Henri d'Isernia⁴⁷. Les lettres de la «collection campanienne» côtoient d'ailleurs une sélection de *Variae* dans le ms. Paris, BnF, lat. 11867⁴⁸.

N^o 153 (p. 251-259). Un inconnu, membre de la Curie pontificale, à un inconnu. Il aborde des sujets divers, et notamment, une description humoristique des inconvénients du séjour de la Curie à Subiaco.

... Etsi locus sanissimus habeatur a multis, tamen tot sunt pestilentie, que nobis cotidie inferuntur, quod nisi in nos *respiceret* oriens ex alto, ulterius vivere non *valeremus*... (p. 253)

Respiceret et *valeremus* sont deux corrections de S. Tuczek pour *respexerit* (d'accord avec Hampe) et *valemus*. Cette double correction s'impose d'autant moins que la formule «infinitif du troisième groupe en *-ere* + *non valemus* est banale dans le *dictamen* papal et sicilien du XIII^e siècle, car elle permet de créer des *cursum velox* à volonté⁴⁹. Un sondage montre que la forme *valeremus* apparaît plutôt dans des tournures affirma-

⁴⁵ *Ibid.*, n^o 210, à l'évêque d'Albano: ... *Ammonitionem eis fecimus salutarem, sed nichil iniuriosius ex imperio, ignari siquidem, quid eis precipere deberemus*...

⁴⁶ Présentation et commentaire dans Heinrich FICHTEAU, *Arenga. Spätantike und Mittelalter im Spiegel von Urkundenformel*, Köln-Graz, Böhlau, 1957 (Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung, Ergänzungsband, 18), p. 37. Sur cette lettre fameuse, cf. B. GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval*..., *sub indice*, en particulier p. 602-675.

⁴⁷ J. EMLER, *Regesta diplomatica necnon epistolaria Bohemiae et Moraviae*, II, 1253-1310, Prague, Greg. et Dattel, 1882, n^o 2610, p. 1139-1140, commenté dans B. GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval*..., p. 400-401.

⁴⁸ S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung*..., p. 9-10, fol. 110-112 et 120, en alternance avec les lettres de la collection campanienne et diverses œuvres de Grégoire le Grand.

⁴⁹ Cf. par exemple F. DELLE DONNE, *Una silloge epistolare*..., n^o 107, p. 112 (cardinal Hugues d'Evesham, probablement par la main de Stefano di San Giorgio): ... *quia tamen divine voluntati resistere non valémus*...; lettres de Clément IV, préédition n^o 87 (cf. *supra* note 44), à Barral de Beaux: ... *Ad confusionem tibi reputas, quod salutationis verbum subtrahimus tibi pro nostris et regis, ut dicis, negotiis laboranti, sed, quod aliter scribere non valémus*...

tives, où l'absence du *non* change l'équilibre rythmique⁵⁰. La concordance des temps ne s'oppose pas à la succession *etsi habeatur — respexerit — valemus*.

Ibid., p. 258, l. 19: *explananarem*, faute de frappe à corriger en *explanarem*.

N° 166 (p. 271). Un inconnu à un inconnu : encouragements à l'étude.

... Memini te iam pridem a me litteras expetisse, quarum gratia possis quantumlibet responsalibus exerceri, quod profecto iam diu fecissem, nisi alterius me negotii causa *transiisset*.

Transiisset est une correction orthographique pour la leçon du ms. Paris, BnF, lat. 11687 *transisset*. Il faut en fait probablement conserver cette variante orthographique pour des raisons de rythme : *cáusa transísset* : cursus planus.

N° 168 (p. 272-273). Un évêque (d'Aversa) à d'autres ecclésiastiques, les prie d'agréer la porteuse de la lettre, pécheresse repentie.

... Quia vero non in solo baculo et *pena* peregrinandi labor assumitur, expedit, ut peregrinatio eius, ad quam pauper accingitur, bonorum hominum facultate iuvetur vel aliter presentibus...

'*Pena*' est une correction malheureuse de la leçon du ms. Paris, BnF, lat. 11867 *pera* (sacoche, besace), utilisée dans l'expression proverbialisée *non in solo baculo et pera*, suivant l'image du pèlerin portant le bâton et la besace. Cf. Nicola da Rocca, *Epistolae*, n. 89⁵¹.

N° 171 (p. 274-275). Un inconnu à un inconnu : lettre de consolation.

Generalis pietas et affectus cogit nos inapparentium amicorum obita uberrimis lacrimarum rivulis † *incorari* †, et plura sunt, que nos ad remedium consolationis inducunt, quotiens aliquis nobis mortis officio separatur.

Il faut lire *inrorari* (ou *irrorari*) derrière *incorari*. Ce verbe, associé à *lacrima* dans le sens d'« être baigné de larmes », fait partie du vocabulaire de la déploration qui imprègne cette lettre.

N° 175 (p. 277). Un inconnu à un ami : réprimandes.

Morum honestate olim amantissimo et titulis scientie summi opere prefulgenti domino P. Salutem et obmissis vanitatibus litterarum studio *adherenti*.

Dans cette *salutatio*, le verbe final a été malheureusement corrigé, après hésitation (« vielleicht so »). La forme donnée par le ms. Paris, BnF, lat. 11867 étant *adhere*

⁵⁰ *Ibid.*, n° 115, au cardinal Simon de Brion : ... *sperantes, quod carissimo in Christo filio nostro C(arolo) illustri regi Sicilie per viam aliam satisfácere valerémus...*

⁵¹ F. DELLE DONNE, *Nicola da Rocca...*, n° 89 p. 108-109, Nicola da Rocca iunior a Nicola de Sanctis : ... *sed in pera tantum et baculo veniens vix que suscepit humeris baiulis suffectura confidat...*

avec signe d'abréviation, il fallait lire l'infinitif *adherere*, par ailleurs aussi bon pour le rythme (*cursus velox*). La *salutatio* est un vœu qui résume le corps de la lettre⁵².

N° 176 (p. 277-278). Un étudiant à son père.

... Quod si manus via rationis et Tuliane facultatis eloquentia ad animi conceptus absconditos explicandos gymnasii sui stilum in litterarum *expositione* converterent, mentes utrorumque, ut opinor, tante desudationis aspiratione fere penitus cassarentur.

Expositione est proposé par Suzanne Tuzcek à partir de la leçon manuscrite *exrone*, avec signe d'abréviation sur le *ro*. La *lectio difficilior exaratione* est à la fois meilleure pour le sens et plus proche du ductus conservé.

N° 179 (p. 281). Un vieillard à un inconnu. Considérations sur la vieillesse et dernières requêtes.

Cet élégant billet a été édité sans problèmes particuliers, mais sans travail de repérage des sources. Il cache en fait plusieurs vers et fragments de vers, dont au moins deux sont dérivés des *Élégies* de Maximien, source de choix pour une méditation sur la vieillesse. Reprenons le texte intégral de ce « prosimètre-miniature » :

Creature constat cuilibet *redire* debere

'ad *nichilum*, nam *fuit ante nihil*⁵³.

'Commoda multa tuli⁵⁴

de annis venientibus, set in recedentibus

'*tot mala non patior / quot bona tunc habui*⁵⁵.

In senectute enim tediis multis deprimor, que, licet vox esset ferrea, non possent ab aliquo recitari. Tedium multitudini me decet succumbere et illuc

'*accedere unde veni*⁵⁶.

Peto ergo me a vobis post mortem diligi, quos vivens dilexi nimium, ut peccata vestri morientis mereantur dilui elemosinis viventium et precum instantia terrenorum.

N° 202 (p. 293). Affaire de location. Billet.

... Apotecam meam libentius reparassem et tam parietis quam alvei et aliorum necessariorum aminicula posuissem, quatinus in ea decenter cum sociis *morares*, nisi me pluviarum inundatio superasset...

⁵² Sur la *salutatio* dans la tradition du *dictamen*, cf. Fulvio DELLE DONNE, «Le formule di saluto nella pratica epistolare medievale. La *Summa salutationum* di Milano e Parigi», *Filologia Mediolatina*, 9, 2002, p. 251-279.

⁵³ Maximien, *Élégies*, I, 222: *Et redit in nichilum quid fuit ante nihil*.

⁵⁴ Origine non déterminée. La cheville *commoda multa* est d'emploi banal dans la métrique hexamétrique et élégiaque, nombreux exemples avec *feret* (*Disticha Catonis*, prologue hexamétrique de Phèdre, etc.).

⁵⁵ Maximien, *Élégies*, II, 40: *Quot bona tunc habuit / tot modo damna fleo*.

⁵⁶ Origine non déterminée.

Morares est une correction maladroite (et mauvaise pour le rythme) de S. Tuczek pour la leçon *morareis* du ms. Paris, BnF, lat. 11867. Il faut lire *morareris*, qui forme avec *sociis* un cursus velox (*sociis moraréis*). L'enchaînement a des équivalents à d'autres personnes du même verbe dans le *dictamen* campanien du XIII^e siècle⁵⁷.

N° 204 (p. 294). Lettre de consolation sur la perte d'une épouse nommée Sybille.

... Licet enim mors ultima † *linea* † rerum sit 'equo pede tabernas pauperum et regum pulsans turre' et ista communis trucidatio sit consolatio plurimorum...

Dans ce passage d'une lettre de *consolatio*, la présence d'une citation des *Odes* d'Horace bien repérée dans l'édition (I, 4, 13-15: *Pallida mors aequo pulsat pede pauperum taberna / regumque turris...*) en cache une autre non signalée, qui permet de retrouver un *linea* derrière le *linea* du texte. *Licet enim mors ultima linea rerum sit* est en effet une variation sur le vers final de l'épître horatienne I, 16 (v. 79): *Hoc sentit 'moriar'. Mors ultima linea rerum est.*

... De Sibilla... consolationem accipiatis scientes quod, cum mors gladium suum generaliter trucidatum exerceat pueritie, iuventuti et senio equanimiter dominando, non condecet sapientem † *carvere masse* † nuper a vitali spiritu derelictae † *artius condolor* †, ne, dum ultra modum voluerit contristari, normam videatur excedere rationis.

La phraséologie des lettres de consolation permet de réfléchir à la restitution du passage *carvere masse nuper a vitali spiritu derelictae artius condolor* en fonction d'un sens attendu: «il ne convient pas au sage de déplorer trop étroitement la dépouille qui vient d'être quittée par le souffle vital». La tournure *Non condecet sapientem* implique de retrouver un substantif accusatif, éventuellement accompagné d'un adjectif, derrière *carvere masse*, et un infinitif à la place de *artius condolor*, mauvais pour le rythme. La formule *artius condolere* est à la fois parfaite pour le rythme (velox) et pour le sens. Il est possible que *carnem* se cache derrière *caruere*, même si l'adjectif (?) dissimulé derrière *masse* m'échappe: la formule aurait donc été: «non condecet sapientem *carnem* xxx nuper a vitali spiritu derelictam artius condolere, ne...».

N° 205 (p. 295) ... et eas vestre pedibus *sancititatis* intimare. *Sancititatis*: faute de frappe pour *sanctitatis*.

N° 212 (p. 301). Requête de libération.

Opus est pietatis a vinculis † concludere † carceratum. In capud meum peccata mea non labuntur et illius, quicquid hactenus male gessi, ex te recipio talionem.

L'on ne voit guère qu'*educere* qui puisse se substituer au fautif *concludere* sans problème pour le rythme et le sens, et avec un minimum de similitude graphique (abrégé-

⁵⁷ Par exemple *Lettres de Pierre de la Vigne*, V, 39: ... *quod cum ipse de celsitudinis nostre mandato, in nostris servitiis morarétur, ... (Die Regesten des Kaiserreichs..., n° 3173).*

viation *con-* confondue avec un *e* initial, *cl* avec un *d...*). La formule *educere carceratum* est attestée dans la rhétorique campanienne du XIII^e siècle⁵⁸.

... In † *c(aus)a* † igitur arto michi succurras articulo...

Il faut probablement lire tout simplement *tam* à partir du *ca/ta*: *In tam igitur arto michi succurras articulo...*

N° 215 (p. 303). Un inconnu à un inconnu : affaires concernant la reddition d'un castrum.

... Offeres tamen centum † *nuptias* quas promisit †, at quia sine castris traditione tua non poterit celebratio celebrari, ipsi Iohanni per alios multiples preces tuas, qui per nos flecti non poterit quoquomodo.

Il faut certainement lire *uncias* à la place de *nuptias*. Seul le -p- est de trop. On obtient donc la séquence *uncias quas promisit*.

N° 216 (p. 304). Intrigue autour d'un canonicat à Aversa.

... Scio enim quod, si ad renuntiam prebende R. Aversani canonici nepotis domini episcopi aliquatenus manus extenderem, posset michi supervenire *pes* superbie...

Note n) [pes] vielleicht zu pestis zu korrigieren.

La leçon *pes superbie* est bonne. L'expression a un parallèle dans une lettre de Pierre de Blois (PdB n° 21, PL 207, col. 76): ... *Miror unde tibi venerit pes superbie unde conceperis superbiendi materiam...*

N° 221 (p. 221-222). Un inconnu se plaint de ne pas recevoir l'once d'or annuelle qui lui avait été promise dans l'attente d'un bénéfice.

... Ad hec cum iam biennium sit elapsum, quod michi de camera vestra unciam unam auri † *sui* † expectatione ecclesiastici beneficii solvendam annualiter concessistis...

Il faut lire: ... *sub expectatione ecclesiastici beneficii...* (formule figée).

N° 222 (p. 311-312). Demande d'aide auprès d'un ami pour intercéder auprès d'un abbé.

Injonction finale: Et si dominus abbas noluerit scribere balivis, quos habet, causam super eo, quod ei peto, † vos ipsas litteras studiosissime *faciant* †.

Il suffit de rétablir *faciatis* au lieu de *faciant* pour trouver un sens correct, et un rythme meilleur, le cursus velox (*studiosissime faciatis*) étant plus attendu que le tardus (*studiosissime faciant*) en position de ponctuation finale d'une lettre. Les formules adverbe accentué sur l'antépénultième + *faciatis* sont courantes dans la phraséologie du *dictamen* sud-italien et pontifical du XIII^e siècle (exempli gratia: *minime faciatis; plenarie faciatis; libere faciatis...*).

⁵⁸ F. DELLE DONNE, *Una silloge epistolare...*, n° 185 p. 225-227 (Martin IV ou Nicolas III à l'archevêque de Canterbury): ... *et clericalis ordinis dignitatem ac libertatem ecclesiasticam sedula meditatione recogitans, de carcere clementer educeret carceratum...*

N° 224 (p. 315-316). Un juge ecclésiastique, sur diverses affaires judiciaires.

Quod de falso relata vobis domini S(er)gii captione caritative compassionis amaritudinem in animo concepistis ingenuos vestre humilitatis aspectus † dig(n)is in d. l. comm. † attendentes, quo ubi fortunas eius nequaquam, prout audistis, defortunatas tam familiariter pertulistis...

La forme de l'abréviation qui a empêché la lecture de † *dig(n)is in d. l. comm.* † indique qu'il s'agit d'une formule de la correspondance officielle ou du langage juridique suffisamment courante pour que les scribes aient été tentés par une réduction à l'initiale de certains de ses termes. Il s'agit en fait de la formule *dignis in Domino laudibus commendantes*, qui se retrouve dans le langage officiel de la Curie⁵⁹.

N° 228 (p. 318-319) ... a summo *ponifice*. Faute de frappe pour *pontifice*.

N° 230 (p. 320-332). *De commendatione nature in creaturis*. Long texte passant en revue les différentes qualités d'éléments du microcosme et du macrocosme.

Alterius inpatiens iactantior *gaulus* animi ferocitatem sui iactantia prodit... (p. 323). *Gaulus*: faute de frappe ou absence de correction obvie pour *gallus*.

Ibid., p. 327:

Set tuo defectui [o luna] animantium genus compatitur, quia dum de tuo lumine legis necessitate vacuaris nescio qua superne divinitatis, animantia medulis vacuantur interius et tui luminis incremento, que fuerunt *exvanita*, cumulantur.

Exvanita est une correction de S. Tuczek pour un *exmanita* qu'il faut certainement lire plutôt *exinanita*.

Ibid., p. 330:

... Numquam [lingua] taciturnitatis ratione ignara previdet, set orationis serie dissoluta ab inopportune verbositatis vitio non *restringitur*, quo fit, ut dum per verba inutiliter diffluat, ignoranter per multa delinquat.

Restringitur est proposé comme correction de la forme *restringit*. Il s'agit d'un cas-limite dans la démonstration. La correction semble s'imposer pour le sens (la langue ne se restreint pas...), mais la forme *restringit* est bien meilleure pour le rythme (vitio non restringit, cursus velox). On est donc tenté de poser qu'il faut la conserver, et que si la phrase a été altérée, c'est par l'omission d'un *se*. Comparer avec le tour utilisé vers la fin du texte (p. 332): *Set nec ad hoc, manus, te restringis...*

En guise de conclusion : pour une revalorisation raisonnée du cursus comme instrument de correction textuelle

L'utilisation du critère rythmique comme instrument de correction textuelle n'apporte peut-être pas les résultats les plus spectaculaires dans l'amélioration des textes concernés. La mise en évidence d'une citation des *Variae*, d'un travail de remploi

⁵⁹ Cf. la pré-édition des lettres de Clément IV, n° 303, au Pisan Oddone Gualducci: *Devotionem, quam ad Romanam ecclesiam, et affectum, quem ad Terram Sanctam gerere diceris, dignis in Domino laudibus commendantes sinceritatem tuam rogamus et hortamur attente...*

complexe à partir des poèmes de Maximien ou de l'utilisation 'transumptive' d'un thème évangélique pour noircir Diepold von Schweinspeunkt semblent des éléments plus immédiatement exploitables pour l'histoire textuelle. Or ces améliorations dépendent d'une technique de repérage des sources qui ne pose pas de problèmes.

La plupart des corrections proposées en fonction de critères purement rythmiques sont, elles, de portée plus réduite. Elles ne contribuent généralement qu'à changer la forme d'un mot (*appellavimus / appellamus; valemus / valeremus...*), au mieux à rétablir un vocable mal lu (*sinit / sunt*) sans, généralement, altérer la compréhension générale. Il est pourtant probable que d'un point de vue philologique, c'est cette seconde série de corrections (dont certaines restent des hypothèses...) qui présente le plus d'intérêt, car il y a là matière à réflexion pour améliorer la méthodologie d'édition.

Tout d'abord, le simple repérage de passages altérés en ponctuation faible ou forte dont la restitution ne cadre pas avec l'un des trois schèmes rythmiques peut aider à jauger en première analyse en quels points de la texture prosaïque le rapiécage opéré par l'éditeur présente un problème. Le cursus sert alors en quelque sorte d'instrument de repérage des « ratés » ou des faiblesses de la reconstitution philologique. Les deux points discutés plus haut où le texte a été corrigé par S. Tuczek en dépit de la conformité rythmique des formules parce que la concordance des temps semblait l'exiger⁶⁰ suggèrent de reconsidérer pour ce type de prose des priorités traditionnellement établies dans l'ordre des critères de correction. Il serait injuste de prétendre que le facteur rythmique n'est pas pris en compte par les meilleurs spécialistes de ces courants stylistiques. S. Tuczek était d'ailleurs consciente de l'importance du cursus, et ne s'est pas privée à l'occasion de s'appuyer sur lui pour discuter la pertinence d'un choix⁶¹. Sauf erreur, le recours à l'argumentation rythmique n'intervient toutefois que quand tous les autres critères, et notamment celui de la correction grammaticale, entendue dans le sens le plus large, ont été envisagés.

Or si les hypothèses avancées naguère⁶² et dans ces lignes ont quelque consistance, le poids de ce conditionnement rythmique sur les textes écrits dans divers lieux et institutions d'Europe entre 1180 et 1380 en fonction de cette idéologie du « cursus standardisé » fut tel que cet encodage acquiert potentiellement dans les zones textuelles (c'est-à-dire les fragments des propositions précédant immédiatement les ponctuations) où il était de rigueur, un statut à peu près équivalent à la répartition des syllabes longues et brèves dans les poèmes métriques : celui de cadre de réflexion incontournable pour la reconstitution du texte original.

La comparaison avec la métrique semble d'autant plus pertinente, qu'elle permet de poser sous un autre angle la question de la régularité statistique du cursus, frein plus ou moins conscient dans la systématisation du critère rythmique comme mode de sélection des leçons à restituer lors du processus d'édition des *dictamina*. Il est vrai que l'emploi des trois schèmes principaux du cursus n'a probablement jamais été systématisé au point qu'il ne soit pas resté un pourcentage résiduel de cas aberrants dans les textes concernés. Encore faudrait-il vérifier dans quels cas les automatismes d'écriture butaient sur la

⁶⁰ Cf. propositions de correction, *supra* p. 243.

⁶¹ Cf. par exemple S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, n° 84, p. 162, à propos de la leçon *in ambiguum forte cadetur verbum*, corrigé en *cadit*, mais en notant : « In beiden Fällen kein Cursus... ».

⁶² B. GRÉVIN, « L'empire d'une forme... ».

volonté de clarté ou l'entraînement de la plume, et dans quels cas des erreurs apparentes étaient en fait dues à des tendances d'accentuation ou à des habitudes de prononciation typiques du XIII^e siècle⁶³. Quoi qu'il en soit, l'existence de ce résidu statistique ne devrait pas servir d'argument pour écarter le recours systématique à l'analyse rythmique comme instrument de reconstitution de ces textes, car il est au fond analogue à la série d'exceptions formées par les licences ou maladresses qui conditionnent une grande partie de la production métrique tardo-antique et médiévale. Dans ce dernier cas, la récurrence d'irrégularités n'a jamais dispensé d'orienter le travail de reconstitution en fonction d'un cadre formel *tendanciellement* respecté par le rédacteur. Il n'y a donc aucune raison pour qu'il n'en aille pas de même dans les parties de nos proses rythmées conditionnées par ce carcan rythmique. Il s'agit avant tout de redonner son statut exact à un procédé d'ornementation qui a tendance à être considéré comme accessoire (et donc implicitement négligeable), alors qu'il exerça pour certains genres textuels latins (et à certaines époques, pour certaines zones de production textuelle...) un effet de structuration quasi-équivalent, par sa rigueur et son intensité, à celui des formes poétiques⁶⁴. La masse textuelle concernée est à la fois minoritaire dans l'ensemble de la production en langue latine des XIII^e-XIV^e siècle, et de grande ampleur, puisque les documents se chiffrent par dizaines de milliers.

L'intérêt d'une analyse à la fois systématique et sérielle du poids des encodages rythmiques sur les techniques d'écriture à l'âge du *dictamen* suggère en définitive d'opérer deux changements d'orientation – étroitement liés – dans l'approche des textes concernés. Au niveau du travail d'édition *stricto sensu*, la structure semi-formulaire de ces proses invite à décentrer une analyse encore trop dépendante de la recherche de critères de cohérence – grammaticale, stylistique – internes, en l'ouvrant plus largement vers une intertextualité raisonnée, c'est-à-dire cohérente avec le champ d'extension du *dictamen* «classique» (cultures de chancellerie italiennes puis européennes, 1180-1330). En multipliant la recherche de parallèles textuels présentant le même type d'enchaînements syntactico-rythmiques⁶⁵ dans les *dictamina* écrits en fonction de ces logiques, on se donnerait les moyens d'aller parfois beaucoup plus loin dans la reconstitution textuelle.

À un niveau plus général, il serait souhaitable de rééquilibrer les réflexes d'analyse littéraire tendant à concentrer l'attention sur les idiosyncrasies d'un auteur ou d'un dossier, en accentuant par contraste l'étude des automatismes d'écriture de cette «culture rythmique» partagés par les rédacteurs en fonction de leur appartenance à un univers culturel et socio-institutionnel commun. Pour être bien comprise, cette culture du *dictamen* ne doit en effet pas être appréhendée en fonction de critères de distinction stylistique modernes, ou pré-modernes. Il ne s'agissait en effet pas pour ses artisans de se distinguer par la recherche d'une latinité particulière, par imitation de tel

⁶³ On pense avant tout à la question du traitement en syndérèse ou diérèse des *i* devant voyelle. Le problème est récurrent pour l'analyse de cursus incluant des substantifs féminins en *-ia* / *-ie* (*locumententia*, *absentia*, *preminentia*, etc...).

⁶⁴ Discussion sur les analogies entre les modes de composition formulaire de la poésie traditionnelle et ces procédés de composition en prose rythmée que l'on pourrait qualifier de semi-formulaires dans B. GRÉVIN, «Un chaînon manquant...», p. 291-293.

⁶⁵ Sur ces problèmes de substitution, cf. B. GRÉVIN, «Un chaînon manquant...» et ID., «L'empire d'une forme...», ainsi que S. BARRET – B. GRÉVIN, *Regalis excellentia...*, 3.2.

auteur antique, encore moins par une «individuation stylistique»⁶⁶, mais au contraire de prouver leur excellence en jouant de leur capacité à tirer parti de règles communes, et d'autant plus impersonnelles qu'elles s'appliquaient à la fois à la rédaction de documents officiels et des exercices que nous qualifions de «littéraires». Or à ce stade de la recherche, il est sans doute plus important de préciser les règles et les automatismes partagés par cette culture, et de reconstituer le mécanisme qui a conduit à les mettre en place lors de la montée en puissance de l'*ars dictaminis*, que d'envisager les particularités de ses différentes applications individuelles. Les éditions à peine achevées ou en cours d'achèvement de recueils de *dictamina* appartenant à la tradition du *dictamen* pontifical et campanien du XIII^e siècle donneront bientôt la possibilité de concrétiser cette enquête⁶⁷, et peut-être de rouvrir de vieux débats liés aux pratiques d'édition des textes médiolatins. L'intensification des recherches sur la standardisation du cursus et son rôle dans la structuration stylistique pourrait ainsi conduire à réexaminer certains critères de ponctuation des éditions modernes⁶⁸. Ces perspectives s'ouvriront d'elles mêmes une fois la masse critique d'éditions atteinte. Le travail effectué par Susanne Tuczek sur la «collection campanienne» est une contribution notable à cette entreprise collective, maintenant bien amorcée.

Benoît GRÉVIN
CNRS, LAMOP, Paris

RÉSUMÉ. — La «collection campanienne» du ms. Paris, BnF, lat. 11867, recueil de *dictamina* littéraires et politiques rédigés en Campanie dans les premières décennies du règne de Frédéric II (jusqu'en 1220), représente une source précieuse pour l'analyse de la pratique de l'*ars dictaminis* à un moment crucial de son développement, quand de nouvelles générations redéfinissent ses règles sous l'influence des pratiques élaborées à la Curie. L'état très dégradé des leçons du manuscrit, posant de nombreux problèmes de

⁶⁶ Sur ce malentendu, cf. Benoît GRÉVIN, «L'écriture du latin médiéval, XII^e-XIV^e siècle. Les paradoxes d'une 'individualisation, stylistique'», in *L'individu au Moyen Âge*, Brigitte Miriam BEDOS-REZAC - Dominique IOGNA-PRAT (dir.), Paris, Aubier, 2005, p. 101-115.

⁶⁷ Rappelons parmi les programmes en cours deux éditions concurrentes des *Lettres* de Pierre de la Vigne (MGH et Centro di Studi normanni) ; l'édition des lettres de Thomas de Capoue par Matthias Thumser (préédition Thumser-Frohmann 2011 en ligne), celle des lettres de Richard de Pofi par Peter Herde. Une fois ces travaux achevés, les textes les plus importants pour comprendre le rayonnement dans l'Europe des XIII^e et XIV^e siècles du *dictamen* pontifical et campanien seront édités. D'autres études sur des dossiers importants de cette tradition textuelle sont en cours (cf. notamment pour Enrico da Isernia et l'héritage mitteleuropéen du *dictamen* campanien les travaux de Francesca Battista).

⁶⁸ L'on n'ose commenter à cet égard les habitudes de ponctuation française du latin rythmé, dans un pays où l'on ne se préoccupe guère de la présence du cursus rythmique dans l'édition des textes. Les rigueurs de la ponctuation à l'allemande, tout en apportant une aide estimable dans l'analyse de la phrase, vont néanmoins également souvent à contre-courant des logiques du cursus, en scindant des membres de phrase appartenant à la même unité rythmique. Cf. dans l'édition discutée, S. TUCZEK, *Die kampanische Briefsammlung...*, n° 77, p. 154: ... *quin immo utrumque nota ingratitudinis non careres, si forte, quod non credimus, nolles pascere, que te pavit...* La virgule placée après *pascere* rompt l'enchaînement rythmique *pascere que te pavit* (cursus velox).

reconstitution, est l'occasion de proposer un certain nombre de restitutions alternatives qui soulèvent la question du rôle de l'analyse rythmique comme source d'appoint pour le travail philologique.

SUMMARY. — The Collection of political and rhetorical letters transmitted in the ms. Paris, BnF, lat. 11867 and originally written in the *Terra Laboris* during the first part of the reign of Frederick ii of Sicily is a source of paramount importance in order to understand a crucial phase in the development of the *ars dictaminis*. These documents were indeed written at the very time (around 1200) which saw the redefinition of these techniques, under the influence of the papal chancery. The extraordinary problems caused by the state of the manuscript suggests that it may be possible to use the rhythmical schemes of the *cursus rhythmicus* to resolve many pending philological questions concerning the original texts here edited.